





TRAVAIL SUR ÉCRAN

Sensibilisation



OBJECTIFS

Pour le salarié

 Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance et l'application des principes d'aménagement et d'implantation des postes de travail sur écran.

Pour l'employeur

- Le salarié sera sensibilisé et informé sur l'importance des risques liés au travail sur écran, des enjeux et des effets encourus sur la santé.
- L'employeur aura répondu à ses obligations réglementaires. (Art. L4121.1).

PUBLIC CONCERNÉ

• Salarié utilisant un poste informatique.

ANIMATION

• L'animation est assurée par un formateur en prévention des risques liés à l'activité physique.

MODALITÉS

Participants

• Groupe de 4 à 8 personnes

Durée de la sensibilisation

• Une demi-journée de 3h30

Lieu

Intra entreprise











PROGRAMME

1ère partie

- Les objectifs de la sensibilisation
- Le fonctionnement de l'œil
- · L'anatomie générale : le corps
- Les Troubles Musculosquelettiques (TMS)
- Les principaux facteurs de risques et les atteintes sur la santé.

2ème partie

- Les principales recommandations
- L'aménagement des postes de travail sur écran
- L'implantation des postes de travail sur écran
- Des exercices de détente et de relaxation sur le poste de travail sur écran.

3^{ème} partie

Correction en direct des postes de travail

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIOUES

- Observation et correction du poste de travail
- Supports audiovisuels (photos, vidéos...)
- Accompagnement à l'aménagement des postes de travail
- Apports de connaissances, échanges, debriefing, feedback...

Un aide-mémoire technique sera remis à chaque participant à l'issue de la sensibilisation. Une attestation de présence sera envoyée à chaque participant à l'issue de la sensibilisation.

www.gims13.com

© Gims - Mai 2024

Siège social : 18 rue de la République - 13001 Marseille Tel : 04 91 14 32 14 - info@gims13.com